Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE
EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 5 septembre 2019

La Cour Constitutionnelle a publié la conclusion de sa décision relative à l'affaire Robert Kotcharian / La Cour constitutionnelle a reconnu l'une des deux dispositions du Code de la procédure pénale, contestées par les avocats du deuxième Président Robert Kotcharian, comme anticonstitutionnelle puisque l'immunité de poursuites dont jouissent les présidents arméniens, anciens ou actuels, garantie par la Constitution arménienne, n'a pas été pris en considération. La deuxième disposition du code qui énonce les motifs juridiques permettant d'arrêter des suspects a été reconnue conforme à la Constitution. Deux juges ont rédigé des opinions dissidentes qui n'ont pas été immédiatement rendues publiques. Le texte intégral de la décision sera publié dans un délai de trois jours. Le Parquet général présentera sa position quand il disposera du texte intégral a déclaré le chef du département des relations extérieures du Parquet général.

Session du gouvernement sur la question de la mine d'Amulsar/ Faisant un bref aperçu sur la situation, le ministre de l'Environnement, Erik Grigorian a indiqué que les données n'étaient pas exactes. Le Premier Ministre a chargé les responsables respectifs d'obtenir des données complètes pour l'examen préalable. Le Ministère de l'Environnement s'est adressé à l'Académie nationale des sciences en demandant de donner son opinion sur la mine Amulsar. L'Académie s'est chargée d'étudier la question et de présenter l'évaluation de l'influence de la mine Amulsar sur l'environnement.

Le Service Spécial d'Enquête a ouvert une affaire pénale contre l'ancien Maire d'Erevan, Yervand Zakharyan/ Selon un communiqué du Service spécial d'enquête, par une décision illégale de l'ancien Maire d'Erevan et avec un prix dérisoire (le coût réel étant 70 fois plus élevé), un terrain de 10 mille m² du parc de la Victoire a été aliéné en 2008 et attribué à la construction de l'hôtel Golden Palace. Le poste du Maire de la capitale de 2003 à 2009 était occupé par Yervand Zakharian. Il a été président du comité du cadastre, ensuite Ministre de l'Energie et des ressources naturelles avant d'être licencié en 2016 sur ordre de Serge Sarkissian, rappelle *RFE/RL*.

Les propos du Premier Ministre arménien commentés par la porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) russe / Lors d'un point de presse, la porte-parole du MAE russe Maria Zakharova, commentant les propos de Nikol Pachinian, *« Le Haut Karabakh c'est l'Arménie : point barre »* a déclaré que chaque pays avait sa rhétorique, ses codes intérieurs qui reflétaient la position de ses partis politiques, surtout quand il s'agit d'un pays démocratique. Cependant elle estime que ces déclarations doivent s'inscrire dans le contexte d'efforts communs pour le règlement pacifique du conflit. Elle appelé les parties à faire en sorte que leurs déclarations correspondent et contribuent à l'objectif final : le règlement pacifique du conflit.

Visite de la délégation de la société française Thales Group en Arménie à l'invitation du Président arménien/ La coopération avec cette société française a débuté en 2018 quand le Président Armen Sarkissian a rencontré les dirigeants de Thales Group lors de sa visite en France. Des perspectives de coopération sont envisagées dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la gestion des données numériques etc. La délégation sera accueillie par le Ministre de la Haute industrie technologique, Hakob Archakian, le ministre de l'Education, de la Science, de la Culture et du Sport, Araïk Haroutiounian. Les représentants de la délégation visiteront également les entreprises arméniennes telles que Synopsis Armenia, BetConstruct, centre TUMO pour les technologies créatives.

La mairie d'Erevan entame une procédure juridique à l'encontre de Sanitek/ Lors d'un point de presse, le Maire d'Erevan a déclaré que depuis six jours Sanitek n'a pas fait l'enlèvement d'ordures. A la question de savoir si ce n'était pas un motif pour résilier le contrat avec cette société, M. Maroutian a répondu que *« C'est un argument de plus pour commencer un procès»*, rapporte *Haykakan Jamanak*.

Les aéroports d'Arménie ont constaté une hausse de 15% du nombre de passagers en août / Le nombre de passagers dans les deux aéroports d'Arménie a été de 399 000 personnes en dépassant de 15% l'indicateur d'août 2018, ont énnoncé *«Les aéroports internationaux Armenia»*. Le nombre de passagers de l'aéroport Zvartnots a augmenté de 16.3% et celui l'aéroport de Chirak, à Gumri,de 9.5% . Une augmentation de 12% a été constatée cette année par rapport à l'année dernière à la même période.

Rédaction : Sonia Machinian

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage-2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.